

HÔTEL DE VILLE

Service Enseignement
N° tél. : 01 69 49 77 88
N/Réf. : NDA/BP/ED

DECISION N° 2008/75

OBJET : contrat relatif à l'organisation de mini séjours camping sur la base de plein air et de loisirs à BOIS LE ROI (77) en juillet 2008 conclu avec l'U.C.P.A.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code des marchés publics,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

CONSIDERANT que dans le cadre des centres de loisirs d'été, la Commune souhaite organiser quatre minis séjours camping en juillet 2008,

CONSIDERANT que les propositions de l'UCPA (Union nationale de Centres sportifs de Plein Air) de BOIS LE ROI correspondent aux besoins de la Commune pour le mois de juillet,

DECIDE

DE signer le contrat relatif à l'organisation de mini séjours avec l'UCPA Base Régionale de Loisirs, Rue de Tournezy - 77590 BOIS-LE-ROI, représentée par Madame Sylvie JEANMICHEL, Directrice Adjointe,

60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98



DIT que quatre mini séjours (ou mini stages) sont organisés, comprenant chacun quatre nuits de camping et une activité VVT soit :

- deux minis séjours du 21 au 25 juillet 2008, soit au total 4 nuits de camping avec activité VVT pour 20 enfants et 4 adultes,

- deux minis séjours du 28 juillet au 1^{er} août 2008, soit au total 4 nuits de camping avec activité VVT pour 20 enfants et 4 adultes.

DIT que le prix unitaire de chaque mini séjours camping avec activité VVT (pour un groupe de 10 enfants et 2 animateurs) est fixé à 494 € H.T. soit 591 € TTC, soit au total la somme de 1976,59 € H.T, soit 2364 € TTC.

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2008.

Fait à Yerres, le 10 avril 2008



Le Député-Maire,

Nicolas Dupont-Aignan
Nicolas DUPONT-AIGNAN.
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres

10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30
31
32
33
34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100